



Re-examen de mon dossier de nationalité française (fraude)

Par **mogga**, le **04/02/2011** à **21:49**

Bonsoir Madame, Monsieur ;

J'ai vraiment besoin de votre aide Urgent, voila je vous explique ma situation :

J'ai effectué une appelle téléphonique cette semaine au service pour savoir l'état d'avancement de mon dossier, malheureusement il ma dit que le dossier objet transcription d'acte de mariage établi au Maroc le mois octobre 2008 entre moi et mon épouse Marocaine, est au service juridique de la sous direction d'accès à la nationalité Française de Nantes soumis par le service d'Etat civil de Nantes le mois juillet 2010.

(FRAUDE)

- * Le divorce en Egypte avec mon ex qui est aussi Egyptienne en mars 2008
- * N.B. un autre divorce en France en cours (attente de la prononciation de divorce).
- * Je me suis marié en octobre 2008 et mon épouse Marocaine qui n'est toujours pas entrée en France.
- * Janvier 2009, j'ai reçu courrier comme quoi je me suis devenu Français.
- * Février 2009, j'ai posé demande de regroupement familial (Egalisation, traduction, etc.), je savais pas qu'il faut déclaré sa à la SDANF,
- * Après deux mois j'ai reçu le refus de regroupement familial car je suis devenu Français.
- * Après j'ai envoyé le divorce Egyptien à Nantes pour la transcription.
- * Juin 2009, Divorce définitif Français.
- * Nantes refuse le 1er divorce et fait la transcription de divorce Français.
- * J'ai contacté le consulat de France au Maroc pour la transcription de mon acte de mariage, il n'ont pas accepté (bigamie administratif)
- * Divorce en Mars 2010
- * Reprise en mariage le même mois
- * Demande de RDV au consulat
- * Le mois Juillet 2010, j'ai envoyé mon dossier au service d'état civil de Nantes (1er mariage

avec ma femme actuelle), qui ont le soumis à la sous direction d'accès à la nationalité française.

* Le jour de dépôt de dossier au consulat après plusieurs mois, il n'ont pas accepté le dossier (il faut faire la transcription du 1er mariage après vous venez)

Là, risque de perdre ma nationalité Française par la SDANF.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie d'avance